



Gemeng Noumer

CONVOCATIION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **jeudi, le 15 décembre 2022 à 19.30 heures** dans la salle des fêtes au 1^{er} étage du bâtiment école/mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Modification ponctuelle du Plan d'aménagement général (PAG) concernant une partie de la parcelle cadastrale n° 160/1597 sise dans la « rue Principale » à Schrondeweiler, destinée à la construction du nouvel atelier communal (2^e vote)
2. Approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier 'quartiers existants' PAP QE [BEP] au lieu-dit « Rue Principale » à Schrondeweiler
3. Approbation d'un lotissement de terrains sis à Schrondeweiler entre la rue de l'Ecole, la Rue Principale et la Rue Giedertseck
4. Approbation d'une convention relative à la constitution du Groupe d'action locale (GAL) LEADER Region Mëllerdall pour la période de 2023 à 2030
5. Confirmation de la nomination des délégués auprès du Groupe d'action locale (GAL) LEADER Region Mëllerdall
6. Approbation d'un contrat de fermage relatif à la parcelle cadastrale 111/2940, sise dans la Rue de la Montagne à Cruchten
7. Approbation d'un contrat de bail relatif à une partie de la parcelle cadastrale privée 134/2569, sise à Cruchten, Rue des Chapelles
8. Approbation d'un devis relatif à divers travaux de réaménagement au Paschtoueschhaff à Cruchten
9. Approbation d'un devis relatif à la réfection du chemin rural « Ale Wee » (Auf dem Berg) à Cruchten
10. Approbation de contrats de concessions funéraires
11. Abrogation de la décision de participation communale financière à l'action d'épargne scolaire
12. Approbation d'un acte notarié relatif à l'acquisition de 2 parcelles boisées sises à Nommern, lieu-dit « Auf Kéngert »
13. Règlement portant fixation de la redevance eau destinée à la consommation humaine
14. Règlement portant fixation de la redevance assainissement
15. Subsidés aux associations locales

16. Octroi de subsides à diverses associations

17. Approbation du budget rectifié 2022 et du budget pour l'exercice 2023

Nommern, le 7 décembre 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre
Franco CAMPANA

